



Compte rendu de l'Assemblée Générale
Vendredi 21 octobre 2022 (19h)
Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée,
Les Minées, Rte de Château Fromage, 85000- La Roche sur Yon

A 19 h 30, le Président, P. Hubert, déclare ouverte la 35^{ème} Assemblée Générale (AG) de l'Association pour la Gestion du Grand Gibier en Vendée (AGGGV). Il remercie les participants (32 personnes dont 4 pouvoirs). Il remercie tout particulièrement, les quelques personnalités qui ont bien voulu honorer cette assemblée de leur présence : Mrs C. Rollier et L. Dervin, respectivement Responsable ONF Vendée et Agent patrimonial ONF, F. Lafontaine, Technicien Grand Gibier de la FDC85, Axelle Moreau, Doctorante (FDC85), mais également toutes les personnes ici présentes. Il donne la liste des personnes excusées.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

• **Partie Statutaire.**

- Rapport moral du Président, (P. Hubert),
- Compte rendu d'activité (Secrétaire Général et Administrateurs concernés),
- Compte rendu financier (Trésorier),
- Demande d'approbation des rapports (P. Hubert),

• **Partie informative.**

- Evolution des populations de grand gibier et de leur gestion (Personnel de la FDC85),
- Méthodes de suivi individuel de la faune sauvage (A Moreau et S. Farau)

• **Questions diverses.**

Le Président, P. Hubert, regrette qu'il n'y ait pas davantage de personnes présentes à cette AG 2022 (alors que l'association compte quelque 180 adhérents). Il déplore aussi que les chasseurs de grand gibier vendéens ne soient pas plus nombreux à rejoindre l'AGGGV alors que nous sommes près de 10 000 à chasser le grand gibier en Vendée si l'on se réfère aux timbres « Grand Gibier ». Malgré tout, le nombre d'adhésions à notre association départementale la place dans les 5 premières Associations Départementales (AD) adhérant à l'Association Nationale (ANCGG). Il estime que la marge de progression est encore grande et il encourage ces chasseurs à rejoindre les rangs de l'Association, ne serait-ce que pour bénéficier des informations diffusées en matière de gestion des espèces aux niveaux départemental (présentations lors des assemblées générales) et national (grâce à la revue nationale des chasseurs de grand gibier « Chasse-Gestion- Grande Faune »). Assister à une telle réunion, permettrait aux chasseurs (et plus particulièrement aux responsables de territoires) de recueillir bon nombre d'informations et de mieux comprendre la gestion des populations dans leurs milieux et, par suite, les décisions qui peuvent en découler dans ce domaine (attributions au plan de chasse, Plan National de Maîtrise du Sanglier- PNMS, etc.)

Le Président suggère alors de commencer cette AG par la prestation de notre invitée (afin de la libérer assez tôt dans la soirée), Axelle Moreau (Doctorante à la FDC85 en partenariat avec l'Université de La Rochelle et le CNRS) pour nous exposer quelques aspects des « méthodes de suivi individuel de la faune sauvage ». L'AG sera ensuite menée conformément au programme rapporté dans l'invitation.

A- PARTIE STATUTAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

I - RAPPORT MORAL du PRESIDENT (P. Hubert)

Il est retranscrit dans son intégralité.

« Je souhaite aborder 2 sujets: **la sécurité et la convivialité**

La sécurité est un enjeu majeur pour les chasseurs et la pérennité de la chasse. L'AGGGV a déjà largement œuvré sur le sujet pour mettre en place dans notre département des règles précises avec les 10 consignes de sécurité minimales : document distribué gratuitement à l'ensemble des détenteurs d'un plan de chasse il y a quelques années et validé par la CDCFS. Nous étions certainement l'un des premiers départements à mettre en place la matérialisation de l'angle de 30°.

Les récents accidents de chasse (que les médias reprennent avec délectation) doivent nous conduire à imposer le port du gilet fluo pour toute forme de chasse avec des armes et fixer des règles nationales homogènes pour éviter aux chasseurs d'avoir un lexique pour chaque département.

Ceci fait le lien avec le deuxième sujet, **la convivialité** et plus particulièrement le partage de l'espace. Avec les autres utilisateurs : VTTistes , randonneurs, ramasseurs de champignons... il nous appartient de bien expliquer notre passion et trouver un terrain d'entente comme avec les agriculteurs .

La chasse est un moment convivial. Il appartient à chacun de tout mettre en œuvre, pour respecter les consignes de sécurité et partager l'espace avec les autres utilisateurs .La chasse est un loisir et une journée de chasse restera agréable si elle s'est déroulée sans le moindre incident.

Il n'est pas trop tard pour souhaiter une bonne saison à tout le monde ».

II - RAPPORT D'ACTIVITES – 2021-2022

1 - Aspects administratifs depuis la dernière Assemblée Générale du 11/10/2021 (P. Guilloteau).

► Réunions organisées par l'AGGGV :

- **04.10.2019** (La Roche sur Yon) : 34^{ème} Assemblée Générale (AG) Ordinaire (175 adhérents présents ou représentés).
- **05.04.2022** (La Roche sur Yon) : Conseil d'Administration (CA) : Budget année 2021- approbation par les membres du CA, Lettre à l'adhérent, historique (2004 à 2022) du plan de chasse chevreuil en forêt domaniale de Mervent/Vouvant (L. Dervin), nouveau site internet ANCGG et AGGGV, Brevet Grand Gibier (BGG) et tir au sanglier courant (G Falempin), nouveau « système d'information sur les armes (SIA), nouvelles modalités du tir d'été du chevreuil.
- **16.09.2022** (La Roche sur Yon) : Conseil d'Administration : attributions aux plans de chasse pour les 3 espèces, dégâts aux cultures, le point sur les adhésions et le budget, BGG et stand de tir au sanglier courant, sites internet AGGGV et ANCGG*, congrès nationaux et régionaux [journées nationales ANCGG, Journée ANCGG grand ouest (Caen, 22/06), commission consultative de la chasse en forêt domaniale (Le Gâvre, 29/06)], organisation de l'AG 2022.

* Un nouveau site ANCGG (incluant aussi celui des AD) devait être en place fin 2020. Mais depuis, il n'y a pas eu de nouveauté de la part de l'Association Nationale. La Vendée a donc repris la main avec l'ancien site qui est actuellement fonctionnel. A présent, il faut attendre de nouvelles instructions de la part de l'ANCGG.

- **21.10.2022** (La Roche sur Yon) : 35^{ème} Assemblée Générale (AG) Ordinaire (32 adhérents présents ou représentés).

► **Lettre à l'adhérent N°10- Mars 2022**. (Cf. contenu diffusé intégralement sur le site de l'AGGGV).

► **Participation à des réunions de la part de quelques membres**

Plusieurs membres du Conseil d'Administration de l'AGGGV ont été amenés à participer à des réunions départementales, régionales et même nationales.

■ **Commission Départementales de la Chasse et de la Faune Sauvage- CDCFS (en Vendée)**

[CDCFS. Les décisions majeures sont prises lors de réunions plénières. Toutefois, des décisions de « réajustement » peuvent être prises en cours de saison]

- **01.12.2021** : Bilan définitif plan de chasse sanglier 2020/2021 et bilan mi saison 2021/2022, avancement des prélèvements sur territoires PNMS, évaluation à mi-parcours du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC)

- **02.02.2022** : Plan de chasse sanglier, Plan National de Maîtrise du Sanglier (PNMS), Arrêté Préfectoral (AP) pour la période anticipée de l'ouverture de la chasse sous terre du blaireau (J. Rabillard donne des informations et insiste pour que les chasseurs participent aux consultations publiques)

- **09.03.2022** : Définition, examen et avis des Arrêtés préfectoraux pour la campagne à venir,

■ **AG de l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier (ANCGG)**

-**04 à 06.06.2022**: Journées nationales de l'ANCGG (St Aignan sur Cher). Pas de représentant pour la Vendée et le CR n'est toujours pas publié.

-**29.06.2021** : Réunion par l'ANCGG des AD du Grand Ouest (à St Symphorien, siège de la FDC 35). Il y a été discuté des munitions sans plomb et des activités des différentes AD présentes.

■ **Commission territoriale de la chasse en forêt domaniale.**

Cette réunion (Caen, juin 2022) rassemble les acteurs du monde cynégétique de la région « Grand Ouest » de l'ONF afin de s'exprimer sur le déroulement de la chasse en forêt domaniale. L'AGGGV y a un siège mais n'a pas pu être représentée. Il y est discuté du Lotissement, Bilan annuel, Perspectives pour la saison suivante, etc.

2 – Autres activités (Le Brevet Grand Gibier, sanglier courant, cotation trophées **G. Falempin**).

Ces activités ont été très limitées en 2020 et ont repris timidement en 2021 (COVID).

► **Le Brevet « Grand Gibier » (BGG)**.

Pour 2022, il n'y avait que 2 candidats qui ont travaillé l'épreuve par internet. Pour 2023, il y aurait 7 à 10 candidats. Une réunion d'information sera planifiée en décembre prochain afin de pouvoir commencer les cours de préparation suffisamment tôt.

► **Le Sanglier courant.**

Des séances sont planifiées et les dates apparaissent sur le site internet AGGGV. Toutefois, cette année, il n'y a que très peu de candidats pour venir s'entraîner. Pour participer, les candidats doivent adhérer à l'association (adhésion peut être prise sur place) en raison des responsabilités et de la couverture par l'assurance.

► **Cotation de trophées.**

En Vendée, il n'y a que deux « cotateurs » agréés (Y. Marchez et G. Falempin) par l'Association Française des Mensurations de Trophées (AFMT) et qui sont à la disposition des chasseurs de grands gibiers ayant récolté un

trophée. Il est regretté qu'il n'y ait que très peu de cotations dans le département, alors qu'il y a de très beaux trophées récoltés. Une invitation est de nouveau lancée auprès de tous les chasseurs de grand gibier.

A cet égard, le Président rappelle que chaque année les prélèvements opérés lors des tirs d'été doivent être exposés (tête naturalisée ou massacre) à l'AG suivante de la FDC85. En 2022, ce sera les 100 ans de l'existence de la FDC85 et cette exposition devrait être mise en valeur.

Plus généralement, pour toutes ces activités organisées par l'AGGGV, il faudrait communiquer auprès d'un maximum de chasseurs. Cela pourrait se faire lors des formations décennales organisées par la FDC85 et devenues obligatoires pour tout chasseur.

III – COMPTE RENDU FINANCIER - EXERCICE 2021 (G. Bouninneau)

(Arrêté au 31/12/2021 et approuvé par le Conseil d'Administration du 05/04/2022).

Compte de résultats :

► **PRODUITS :**

Adhésions 2021 [(217 à 16€) + (4 gratuites candidats BGG)]	3 472,00 €
Abonnements à Chasse Gestion/Grande Faune (67 abonnés à 9 €)*	603,00 €
*Rappel : offre de l'AGGGV « adhésion + abonnement » pour 25 € au lieu de 46 €	
Vente de livres.....	80,00 €
Inscriptions au BGG	302,00 €
Subvention de la FDC 85 (1)	16 808,00 €
Ventes de produits destinés à renforcer la sécurité lors des chasses au grand gibier :	
(Registres de battues, gilets fluorescents, jalons) [période	
du 01/07/2019 au 30/06/2021].....	5 870,70 €
Produits financiers (<i>intérêts des parts sociales et du livret A</i>) et	300,88 €
Domages et intérêts accordés par les Tribunaux	425,00 €
Divers (dons, trop versés sue adhésions et abonnements)	80,00 €

Total des Produits.....27 941,58 €

► **CHARGES :**

Prévention des dégâts de grand gibier (2)	14 268,47 €
<i>(Agrainage dissuasif, 4750,07 €, Clôtures de protection des cultures 9 518,40 €)</i>	
Achats fournitures destinées à renforcer la sécurité à la chasse au grand gibier (registres) (2)	5 752,50 €
Total des missions engagées au titre des missions confiées par la FDC85 : 20 020,97 €	
Assurance responsabilité civile association	619,99 €
Frais de communication (fournitures, diffusion, affranchissements).....	299,48 €
Affiliation ANCGG	1 033,00 €
Abonnements à la revue Chasse Gestion/Grande Faune (85 x27 €).....	2 295,00 €
BGG (versement inscriptions + frais organisation).....	614,00 €
Frais Généraux (3).....	4 045,44 €
Frais financiers et divers.....	68,40 €

Total des Charges..... 28 996,28 €

Résultat de l'exercice.....- 1 054,70 € (3)

(1) : Subvention accordée par la FDC85, au titre du partenariat conclu avec l'AGGGV. (2) : En contrepartie, cette dernière est missionnée pour conduire toute action de prévention des dégâts de grand gibier aux cultures et récoltes

et de nature à renforcer la sécurité lors des chasses au grand gibier⁷⁽³⁾ : Le solde 2021 est donc positif à hauteur de 1 054,70 €.

(4) Détail des Frais généraux (total : 4 045,44 €):

- Frais de réception AG et CA	209,85 €
- Participation aux frais de transport (manifestation de Redon)	1 657,42 €
Contribution à l'opération de suivi de l'avifaune migratrice (balise Argos)	1 234,20 €
Achat d'un ordinateur portable pour l'organisation du BGG	699,97 €
Adhésion/Abonnement St Hubert de France	180,00 €
Remboursement trop versés (adhésions/Abonnements)	64,00 €

► Analyse du résultat et liquidités

Le report à nouveau, au 01/01/2021, était créditeur à hauteur de	+ 2 115,03 €.
Le résultat de l'exercice comptable est négatif à hauteur de	1 054,70 €
Durant ce même exercice, un apport de trésorerie provenant du livret A (cf . détail ci-dessous) à hauteur de	7 374,83 €
a permis de faire face aux engagements et de dégager (31/12/2021) un excédent de	8 435,16 €

conforme au solde bancaire.

► Evolution de l'Épargne et situation au 31-12-2021

- EPARGNE BOURSIERE :

Au 1^{er} janvier 2021 elle se composait de **3283** parts sociales souscrites auprès du Crédit Agricole Atlantique Vendée pour une valeur de **4 990,16€**. Cette épargne a généré en 2020, **69,46€** d'intérêts. Ces intérêts ont été versés mi-mai 2021 (voir produits financiers) et ont été réinvestis dans la souscription de 45 parts sociales supplémentaires pour une valeur nominale de 1,52€, soit 68,40€, ce qui porte le nombre de parts à **3 328** pour une valeur de : **5 058,56€**.

- EPARGNE DISPONIBLE :

Elle est constituée **d'un livret A « association »** souscrit auprès du Crédit Agricole Atlantique Vendée, lequel a évolué au cours de l'exercice 2021 comme suit :

- solde créditeur au 1^{er} janvier 2021 (dont les intérêts de l'exercice 2020):	47 606,25€
- mouvements opérés en cours d'année :	
* pour alimenter le compte courant en trésorerie	- 22 606,25€
* du compte courant vers le Livret A	+15 000,00€

- solde créditeur au 31 décembre 2021 de : 40 000,00€ (soit une régression de 15,57%)

Commentaires :

Le Président, P Hubert, remercie le Trésorier pour la bonne tenue et l'excellente présentation des comptes.

Il insiste sur l'obligation faite à l'AGGGV (prévention des dégâts mais aussi participation à l'amélioration de la sécurité à la chasse) en contre partie de la subvention allouée chaque année par la FDC85.

Il est fait remarquer que l'agrainage en Vendée est maintenu même si au cours de cette saison, la mise à disposition de maïs grain a été un peu réduite en raison de la flambée des prix à la récolte. Le maintien de cette pratique en Vendée est en relation avec un bon encadrement, par une convention, contrairement à ce qui se passe dans d'autres départements où il a été proscrit. Les clôtures ont une efficacité certaine et prouvée pour limiter les dégâts et il est conseillé à tous les territoires subissant des dégâts aux cultures et récoltes, de prendre contact avec la FDC85 et/ou l'AGGGV pour étudier la possibilité d'une pose de clôtures puis si elle est jugée pertinente, de participer à l'installation et à l'entretien (cadre d'une convention). De plus, cette procédure a un

effet psychologique par rapport aux agriculteurs, maraichers, arboriculteurs qui apprécient que le chasseur participe à cette protection.

Depuis quelques années, le nombre d'adhérents oscille autour de 200. Il est demandé aux participants de **recruter encore davantage d'adhérents** au sein de l'AGGGV, afin de mieux faire adopter les principes que nous défendons, concernant la gestion des grands animaux dans leur milieu.

Il est constaté que trop peu d'adhérents vendéens s'abonnent à la revue « Chasse Gestion- Grande Faune » (revue éditée par l'ANCGG, 4 numéros/an) qui apporte une culture plus étendue concernant la gestion des populations de grands gibiers (aux niveaux national et même international). Devant ce fait, le CA a donc proposé, depuis l'année 2019 de **promouvoir cette revue en proposant à chaque adhérent, un « package : Adhésions AGGGV + Abonnement Grande Faune » au prix de 25 €** (au lieu de 47 € si le tarif normal de l'abonnement était appliqué). Cela a été suivi d'un très bon succès et cet engouement a motivé le CA pour proposer la reconduction de cette action, au cours 2022.

Cette prolongation est proposée au même tarif (**cotisation- 16 €/an, avec proposition de l'abonnement à la revue- 25 € au total, pour l'année 2023, ce qui est adopté à l'unanimité des présents et représentés à l'AG 2022.**

Pour limiter les relances, il est demandé de payer la cotisation annuelle dès le 1^{er} appel. Enfin, le Président P Hubert, remercie la FDC85 pour le soutien et l'aide financière qu'elle apporte à l'AGGGV.

IV- DEMANDE D'APPROBATION DES RAPPORTS (P. Hubert)

Les trois rapports (moral, activités et financier) sont alors soumis, chacun, au vote par les adhérents, pour approbation. Ils sont adoptés à l'unanimité des présents et représentés (32 au total). Par ailleurs, quitus est donné au Conseil d'Administration, pour engager le budget de l'année à venir, dans des conditions similaires à celles des années passées.

B- TRAVAIL sur le TERRAIN- EVOLUTION des POPULATIONS et des PLANS de CHASSE « GRAND GIBIER » (F. Lafontaine FDC85).

Toutes les données chiffrées présentées ci-dessous sont fournies par la FDC85 lors de la présente AG et/ou, lors de celle du GIC de Mervent/Les Vieilles Verries), et/ou calculées à partir de celles-ci.

1 – TRAVAIL SUR LE TERRAIN.

Pour la protection des cultures agricoles et la contention des animaux en forêt, trois outils sont disponibles : clôtures électriques, agrainage dissuasif (maïs grain) et cultures à gibier. Toutefois, cette année, les travaux correspondants n'ont pas été détaillés, mais donnés dans leur globalité. Cf . Aussi Partie A.III- Compte rendu financier et Partie B.4- Dégâts aux cultures.

2 - L'ESPECE SANGLIER.

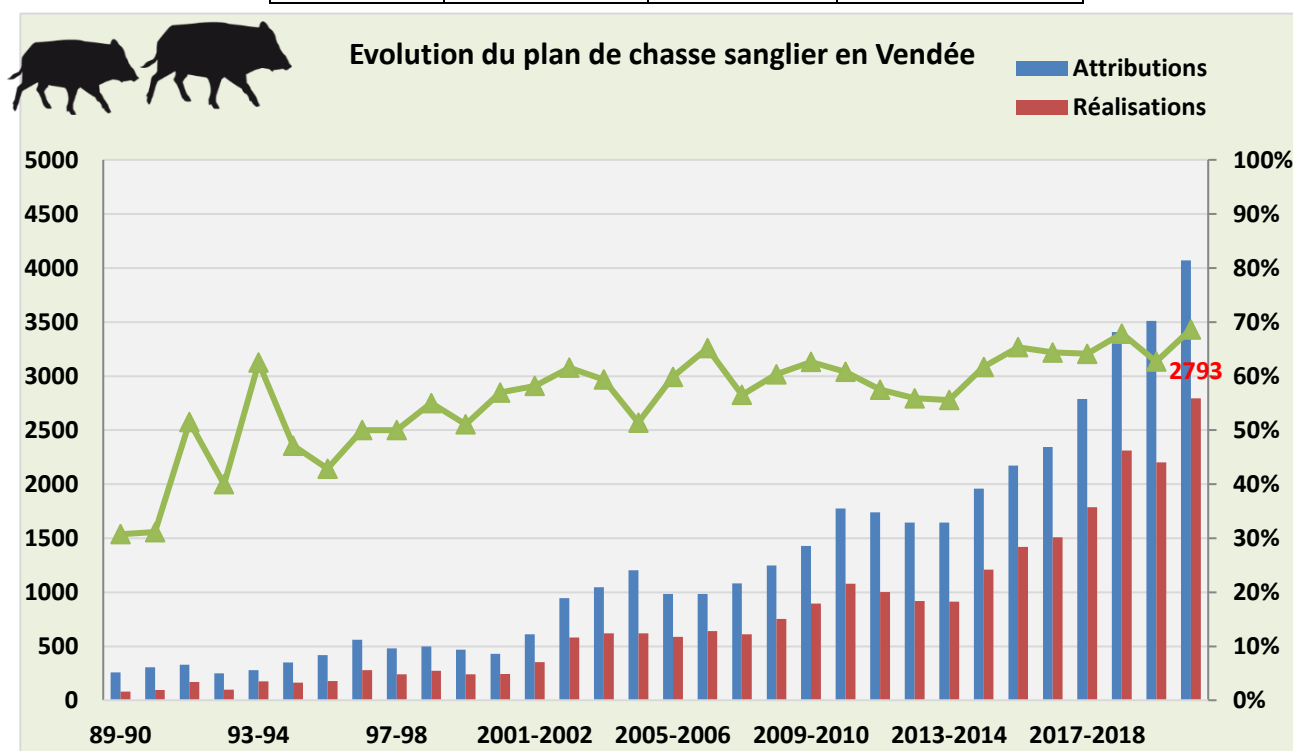
L'**attribution initiale** pour la prochaine saison, a de nouveau augmenté (2608 animaux). Elle est globalement basée sur la moyenne des réalisations obtenues au cours des 3 saisons précédentes (environ 70 %) pour chaque territoire.

Le **plan de chasse sanglier a été institué en Vendée en juillet 1987**, conformément à un arrêté ministériel (AM), pris pour la première fois en France, suite au dépôt d'un dossier par l'AGGGV et la FDC85 auprès du Ministère. A cette époque, il **avait pour objectif principal, d'accroître la population de sangliers sur le département**, suite à des prélèvements instantanés par la chasse, trop importants, entraînant la quasi disparition de l'espèce. Le dossier avait été élaboré en accord avec l'Administration et le Monde Agricole. L'objectif de l'accroissement des populations pour rester en équilibre avec le milieu environnant fut atteint aux environs des années 2013 à 2015, avec des attributions annuelles de l'ordre de 1700 à 2000 et des prélèvements de l'ordre de 950 à 1050 animaux, tout en ayant une somme des dégâts supportable, de l'ordre de 95 000 €/an (soit environ 370 € en moyenne/commune). Jusqu'à la saison 2014/2015, l'évolution des attributions/prélèvements se faisaient par paliers d'une durée de 4 à 6 ans chacun. Toutefois, depuis cette période d'équilibre, la population départementale n'a cessé d'augmenter linéairement pour permettre,

actuellement, des attributions de l'ordre de 4000 à 4800, avec des prélèvements de l'ordre de 2800 à 3250 (cf. tableau ci-dessous), et une augmentation de la facture des dégâts.

Cette augmentation de la population n'est pas observée seulement en Vendée, mais sur l'ensemble des départements de la France métropolitaine. Suite à l'augmentation de la facture des dégâts au niveau national, au cours des années 2008 à 2010, les mesures prises par le Ministère suite à une circulaire du 31/07/2009, instituant *le Plan National de Maîtrise du Sanglier* (PNMS) avec mise en place de « points noirs », ne semblent pas avoir eu l'effet escompté puisque les populations ne cessent de croître linéairement sur chaque département. Certains d'entre eux sont même sur le point de ne plus pouvoir régler la facture des dégâts qui est trop importante pour la FDC correspondante. Il est à noter que les départements qui sont en grandes difficultés n'ont pas de plan de chasse, contrairement à la Vendée (mais aussi d'autres départements) qui peuvent toujours assurer leurs obligations. En effet, le plan de chasse permet de connaître exactement le nombre de attributions/prélèvements, et par suite d'évaluer assez précisément la population présente sur le terrain. Ceci est un atout majeur pour orienter les prélèvements sur certains secteurs géographiques. Depuis l'atteinte d'un équilibre de la population avec son milieu environnant, l'objectif du plan de chasse est donc de diminuer la population.

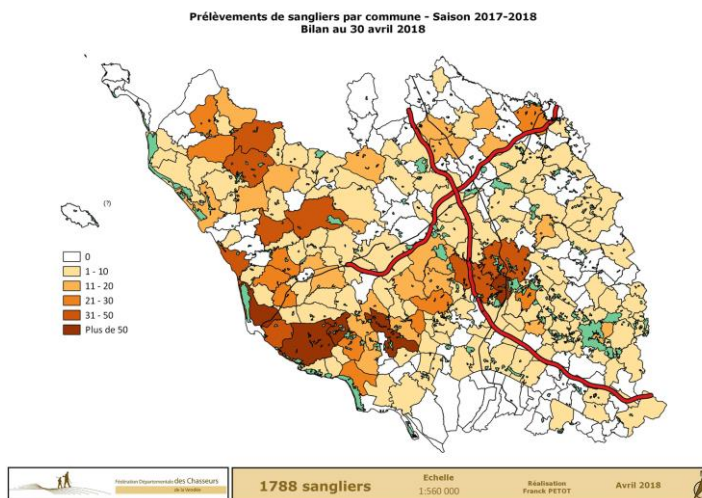
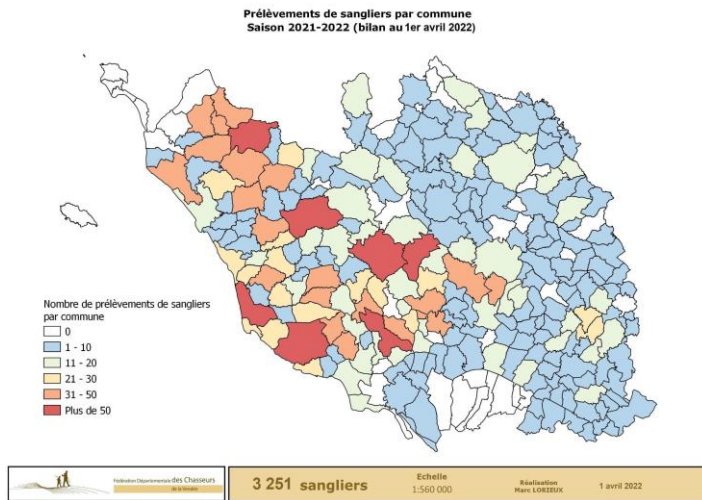
Saisons	Attributions	Réalisations	Taux de prélèvement (%)
2019/2020	3512	2201	62,7
2020/2021	4070	2793	68,6
2021/2022	4813	3251	67,5



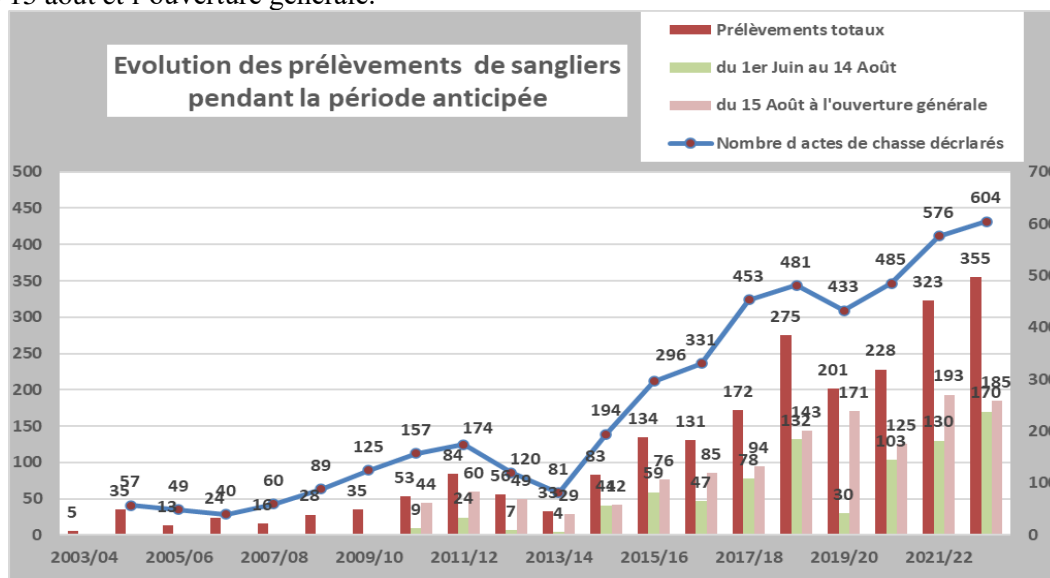
Les attributions/prélèvements sont présentés et comparés entre les saisons depuis celle de 1989/1990 (cf. graphique + tableau ci-dessus). Au cours de la saison 2021/2022, 3 251 sangliers ont été prélevés sur le département, pour 4 813 attributions (soit un taux de prélèvement de 67,5 %). Au cours des 7 dernières saisons, ils ont été multipliés par 2,5 à 2,7. A noter que les prélèvements n'étaient que de 80 en 1989/1990 et de 165 en 1994/1995, ces nombres étant multipliés respectivement par 40 et 20 pendant une période d'environ 30/20 ans (Cf. figure ci-dessus).

Les prélèvements ont *augmenté sur la plupart des massifs cynégétiques* sauf pour certains où ils restent similaires lors des 2 dernières saisons (Mervent Ouest, Les Vieilles Verries, Montaigu, La Boulogne, Challans Nord et Centre, Pays de Monts)

En Vendée, il n'y a pratiquement plus de communes où il n'y a pas de sangliers et sans prélèvements. Ainsi, la carte des prélèvements par commune pour la saison 2021/2022 présente beaucoup moins de territoires sans prélèvements (couleur blanche) par rapport à celle de la saison 2017/2018 (cf. cartes ci-dessus).

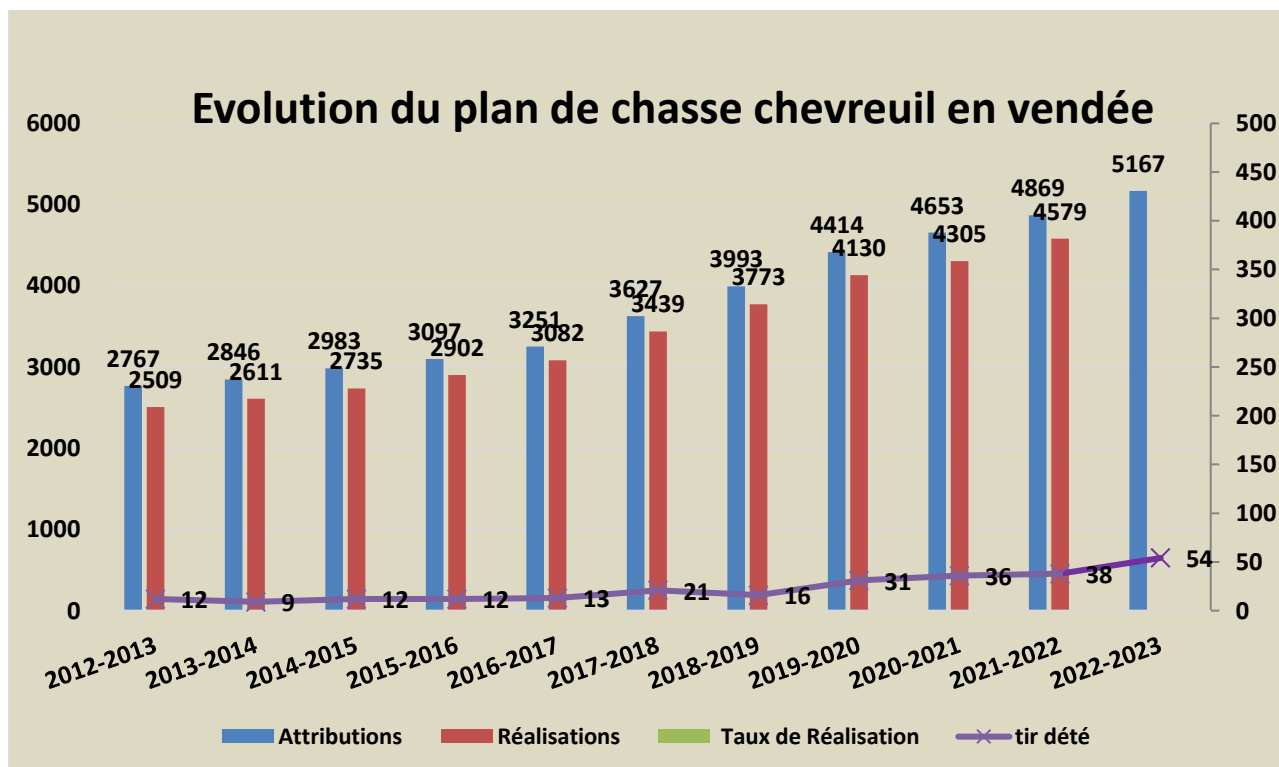


En période d'ouverture anticipée, il y a eu **355 animaux de prélevés** pendant la période allant du 1^{er} juin à l'ouverture générale de la chasse, au cours de **604 battues déclarées**. Pendant la dernière saison, les nombres correspondants étaient similaires (respectivement de 323 et 576) alors qu'il y avait toujours eu augmentation à chaque saison depuis la mise en place de cette ouverture anticipée (x par 2,4 et 2,0 respectivement, en 7 saisons, cf. figure ci-dessous). Cette observation associée au fait que les prélèvements augmentent moins rapidement que les attributions depuis 10 ans (cf. figure ci-dessus), pourrait suggérer que la croissance de la population sur le terrain serait ralentie, ceci étant à nuancer en fonction des résultats obtenus lors des prochaines saisons. Les prélèvements en période d'ouverture anticipée sont généralement les plus importants entre le 15 août et l'ouverture générale.



3 - L'ESPECE CHEVREUIL

Sur l'ensemble du département et depuis l'instauration du plan de chasse, les attributions et prélèvements de chevreuils n'ont globalement pas cessé d'augmenter (cf. Figures présentées dans le passé et ci-dessous). Les attributions/prélèvements étaient d'environ **100/80** respectivement pour la **saison 1980/1981**, et atteignent actuellement (**les prélèvements sont presque multipliés par 60, 40 ans après**) les valeurs de **4869/4579**, respectivement (avec un taux de prélèvement de **94,0%**), à **980 demandeurs** de plan de chasse chevreuil (les demandes se font presque toutes, *via* Internet). Ces valeurs **augmentent encore linéairement, en moyenne de 7,6-8,2 %/saison (min de 4,6 et maxi de 9,3% pour les attributions), depuis les 10 dernières saisons**, sur tout le département (cf. graphique ci-dessous). Le taux de prélèvement reste très élevé (entre 90,7 et 94,8 %). Ainsi, cette évolution des attributions/prélèvements reflète bien la croissance de la population vendéenne de chevreuils sur le terrain.



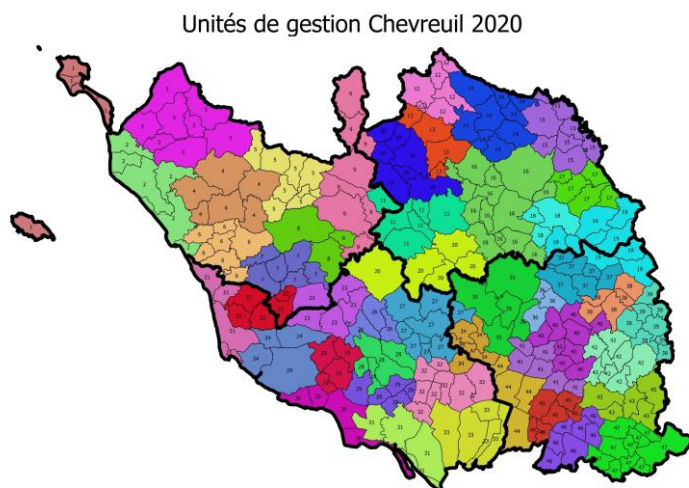
Lors de chaque attribution, les responsables forestiers sont contactés pour bien connaître les territoires où il y a risque de dégâts (il en est de même pour les attributions de grands cervidés). Jusqu'à présent, il fallait avoir 3 animaux d'attribués au plan de chasse sur un territoire pour que celui-ci puisse bénéficier d'une autorisation **de tir du brocard l'été** (affût/approche).

Mais depuis cette saison, **une seule attribution permet d'obtenir cette autorisation de tir d'été**. Le nombre de prélèvements est très faible par ce mode de chasse (<15) jusqu'à la saison 2017/2018, mais il a augmenté progressivement par la suite pour atteindre 54 en saison 2022/2023 (cf. figure ci-dessus) De plus, il y a obligation de présenter les trophées/massacres (pour l'espèce chevreuil, mais aussi pour les espèces cerf et sanglier) à l'assemblée générale annuelle de la FDC85.

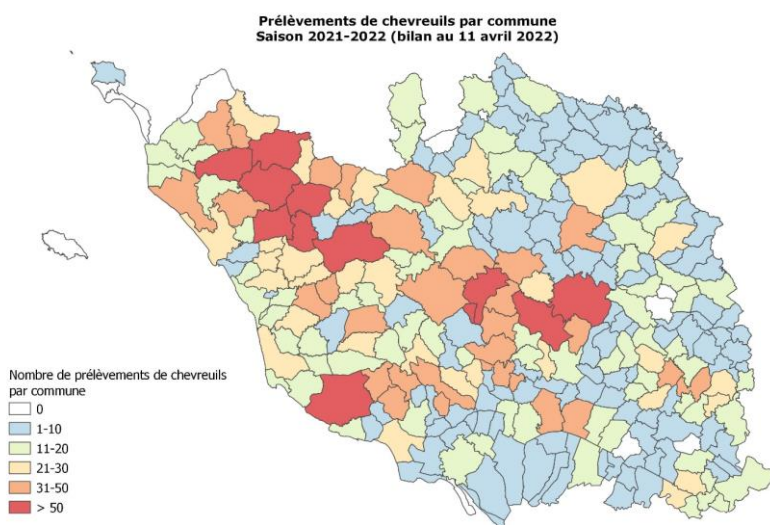
Pourtant, le nombre de demandes ne cessent d'augmenter considérablement surtout depuis la saison 2015/2016 (seulement 73 à cette époque pour 13 animaux prélevés). En effet, ce mode de chasse permet de **tirer le renard en été, dans les mêmes conditions** (que le tir des grands animaux) par des chasseurs de plus en plus intéressés, et c'est ce qui motive principalement des demandes croissantes ! ... (486 en 2021/2022 pour seulement 38 chevreuils prélevés). Il est donc très intéressant **d'avoir les résultats obtenus par ce mode de chasse pour l'espèce renard**.

Sur l'ensemble du département et depuis 3 saisons, les **Unités** cynégétiques « chevreuil » ne correspondent plus aux Unités «sanglier ou grand cervidé». Elles sont plus nombreuses (47 au lieu de 20),

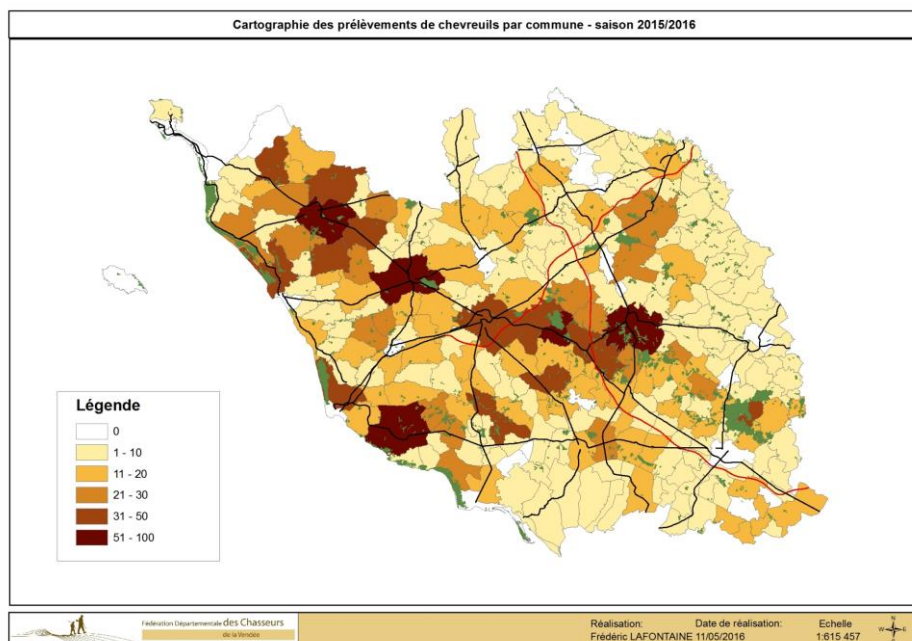
de plus petites superficies et ont des *territoires plus homogènes entre eux, au sein de chacune d'entre elles* (cf. figure ci-dessous). L'objectif est d'avoir des attributions équitables pour tous les territoires situés à l'intérieur de chaque unité. Les attributions tiennent compte des surfaces boisées mais également des surfaces non-boisées. Elles sont en accord avec l'*historique des chaque territoire* (corrigé soit à la baisse, soit à la hausse en fonction des résultats obtenus), mais aussi *d'un grand nombre de données récoltées qui sont ensuite synthétisées* : comptage de lièvres sur l'ensemble du département, comptages par IK chevreuil, comptages nocturnes pour l'espèce cerf dans les massifs boisés, observations de terrain (animaux et indices), etc. Les observations récoltées ainsi, sur de petites unités de gestion (comptages lièvres) restent objectives.



Cette population n'est *pas uniformément répartie* sur le département (cf. figures ci-dessous pour les prélèvements). Cette augmentation est très nette en plaine, dans les marais et le bocage, mais semble ne pas progresser aussi vite dans les massifs forestiers. De même dans le NO du département, la population reste faible et même si elle semble se développer, la colonisation n'est pas aussi rapide que sur le reste du département. Globalement, il y a moins de communes sans prélèvements en l'espace de 6 saisons (cf. figures ci-dessous). Ces observations découlent de la comparaison des cartes de prélèvements par commune entre les saisons 2021/2022 (4580 Prélèvements) et 2015/2016 (2903 prélèvements). Malgré l'augmentation globale, il faut rester prudent dans certains secteurs.



	4 580 chevreuils	Echelle 1:577 894	Réalisation Marc LOREUX	11 avril 2022
---	-------------------------	----------------------	----------------------------	---------------



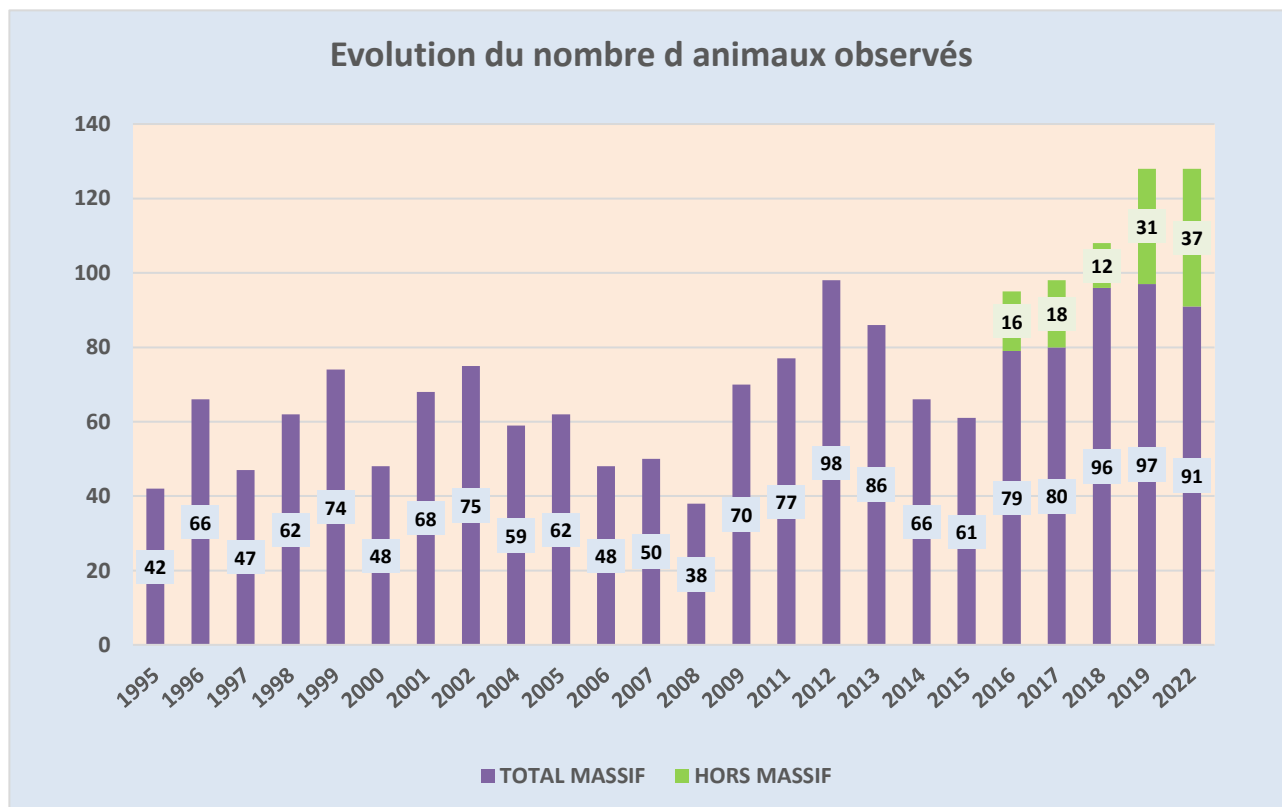
Quelques conseils pour ne pas entamer le potentiel de reproduction et réaliser une bonne gestion de la population de chevreuils, en **étant plus rigoureux** :

- Privilégier le tir des jeunes : **prélever 40% de jeunes de l'année, pour augmenter la population. Ceci est d'autant plus vrai pour la saison en cours, suite à la chaleur et la sécheresse qui ont sévi cet été (mauvaise croissance des chevillards, manque de lait pour les femelles, etc.)**
- **Eviter de tirer les femelles adultes avant la fin décembre** [elles sont encore suivies de leur(s) jeune(s) de l'année qui a (ont) encore besoin de sa (leur) mère]. Ceci est d'autant plus facile lorsqu'il y a plusieurs bracelets d'attribués sur le territoire.
- Assurer un retour systématique des données : **Les prélèvements doivent être télé déclarés à la FDC85, dans les 72 h qui suivent** (ainsi, le renvoi de la fiche de prélèvement n'est alors plus nécessaire). C'est un **devoir pour la bonne gestion** et une **obligation réglementaire**.
- En cas de **mortalités anormales de chevreuils** : prévenir les Techniciens de la FDC85, au plus vite.

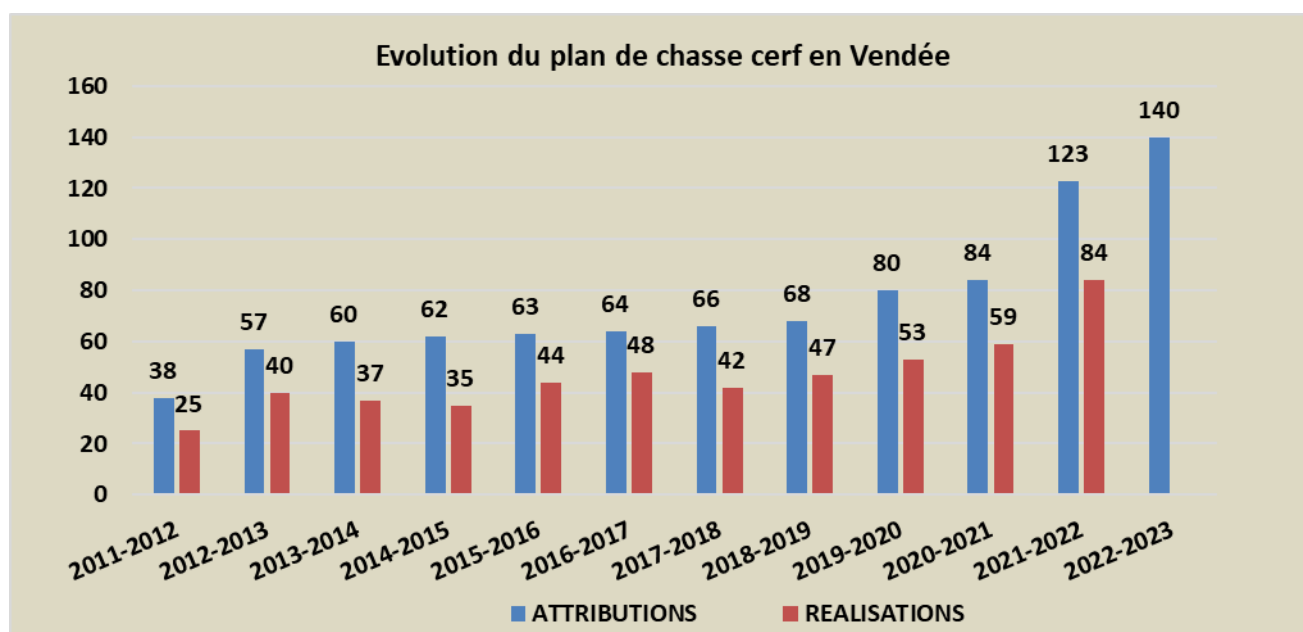
4 - L'ESPECE CERF

Comptage des animaux. Il n'avait pas pu être mis en place en 2020 et 2021, en raison de la pandémie Covid-19. En mars dernier, il a pu être organisé en parcourant les mêmes circuits que précédemment sur le massif mère de Mervent/Vouvant, un autre circuit étant réalisé simultanément par la FDC79 à l'est de la Vendée et sur l'ouest des Deux Sèvres. De plus, des sorties à l'extérieur du massif mère permettent d'évaluer la population en zones nouvellement colonisées.

Sur le **massif mère**, le résultat dénombre 91 animaux différents vus (97 en 2019 et 96 en 2018), suggérant que **la population est restée stable depuis 5 ans**. Sur le pourtour, le résultat est de 37 animaux différents identifiés (31 en 2019, 12 en 2018, 18 en 2017 et 16 en 2016), donc en forte augmentation depuis 2019. Ces observations confirment que **la population se développe à l'extérieur** du massif mère, présentant un milieu pas suffisamment accueillant. L'évaluation de cette extension n'est pas toujours facile à réaliser (Cf. figure ci-dessous).



Attributions/Prélèvements. L'évolution des attributions/prélèvements depuis 10 ans (cf. figure ci-dessous), montre qu'il y a une nette augmentation des attributions depuis la saison 2019/2020, alors que les nombres correspondants sont restés stables au cours des 7 saisons précédentes. La population ne semble pas en pâtir puisque, parallèlement, le nombre de prélèvements augmente jusqu'à la dernière saison. Toutefois, il faudra être prudent à l'avenir, en fonction des résultats des prélèvements au cours de la prochaine saison, suite à une augmentation de 50 à 70 % des attributions au cours des 2 dernières saisons.



Pour la saison 2022/2023, les 134 attributions en milieu ouvert, se répartissent ainsi : 40♂ adultes, 50 ♀ adultes, 18 jeunes de l'année et 16 *individus non identifiés* (NI). Les attributions de bracelets NI se font à l'extérieur du massif mère afin d'éviter l'extension géographique de la population, sans préciser la qualité des animaux à prélever, afin de favoriser les prélèvements sur des territoires nouvellement colonisés et où la population des chasseurs n'est pas encore expérimentée pour ce type de chasse. Pour cette dernière catégorie

(attribuée là où il n'est pas souhaitable que la population diminue), il est regrettable que ce soient *surtout des mâles adultes qui sont prélevés alors que ce sont principalement les femelles qu'il faudrait tirer* puisque ce sont elles qui influencent davantage l'évolution de la population. De plus, ces bracelets ne sont pas tous utilisés car les pratiquants s'intéressent davantage à la chasse du sanglier et délaissent celles des grands cervidés.

A noter *qu'un bracelet ♀ adulte peut être utilisé pour un jeune animal de l'année*, mais l'inverse n'est pas permis. Enfin, il a été attribué 11 ♂ adultes pour la chasse à courre en forêt domaniale (y ajouter quelques bracelets qui seront utilisés en bois privés).

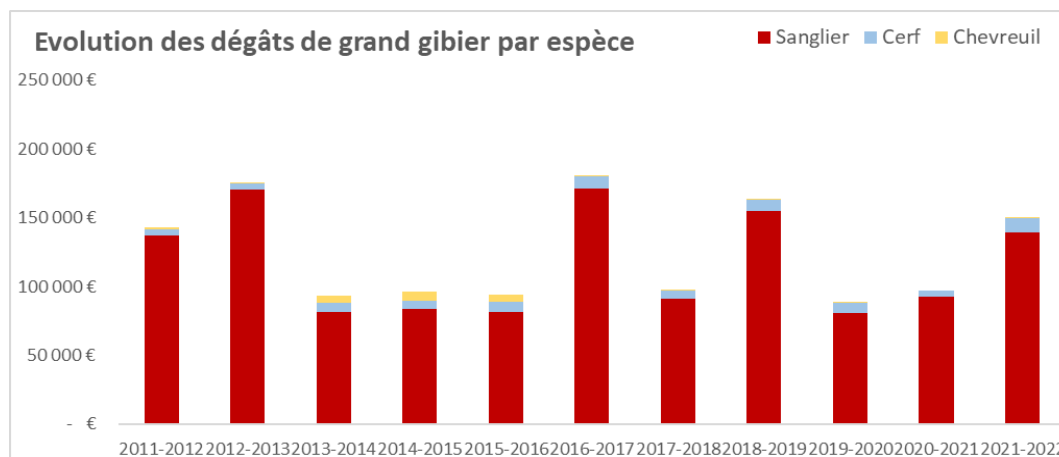
Remarque concernant les plans de chasse « Grands Animaux ».

Précédemment, le *travail d'attribution des animaux* revenait à une commission instaurée par la FDC85, regroupant toutes les parties intéressées avant d'être validée en CDCFS. Mais la législation ayant été récemment changée, *c'est à chaque FDC que revient tout ce travail d'attribution*.

Le *nombre de recours reste très faible*, ce qui laisse supposer que le travail d'attribution est fait correctement et en rapport avec les observations de terrain. Les recours concernent, le plus souvent, des nouveautés (changement de responsable, modification des territoires, regroupements, etc.).

5 – LES DEGÂTS

L'historique des dégâts aux cultures (exprimés en €) est rapportée depuis 11 saisons (cf. figure ci-dessous).



La saison 2021/2022, avec des dégâts qui sont actuellement d'environ 150 000 €, n'est pas close. Ils sont provoqués pour une grande majorité (93%) par le sanglier et un peu par le cerf et le chevreuil (respectivement 7 et 1%). Leur projection pour la saison entière serait d'environ 240 000 €. Il s'agit donc du *montant annuel le plus important depuis 10 saisons*. Il est fait remarquer qu'il y a de nombreux dossiers ouverts depuis début août. Tout ceci est à mettre en parallèle avec une *augmentation toujours importante de la population* sur le terrain, mais également un *prix de vente des récoltes très élevé* dans le contexte économique mondial. Il faut ajouter à cela une *modification du paysage agricole* puisqu'il y a une augmentation des surfaces mises en cultures au détriment des prairies temporaires et permanentes. Cette situation aura des répercussions sur *le montant de la contribution territoriale* demandée aux territoires en zones les plus impactées qui restera malgré tout, très inférieure à celle pratiquée dans les départements les plus impactés.

Par rapport à d'autres départements, la facture reste raisonnable grâce à différents leviers utilisés par les chasseurs :

- *Chasses assez nombreuses pendant l'ouverture anticipée* malgré des conditions climatiques peu favorables, avec un nombre de prélèvements similaire à celui de la saison passée. Des prélèvements réalisés sur les massifs des Vieilles Verrie et de Mervent Est ont été appréciés de la part des agriculteurs. Néanmoins, les chasseurs auraient pu encore davantage s'investir, puisque certains territoires n'ont pas joué le jeu, laissant les sangliers sans dérangement et causant des dégâts (cas d'un territoire refusant de chasser dans les boqueteaux, etc.).

- **Pose et entretien de nombreuses clôtures de protection** des cultures. Souvent, les difficultés rencontrées pour la pose et l'entretien des clôtures solidaires, résultent de **problèmes humains**. Pourtant, en plus de leur efficacité incontestée, cela permet d'avoir des contacts assez fréquents avec les agriculteurs concernés (convention clôture impliquant l'agriculteur) et de mieux les connaître afin de maintenir de bonnes relations. Lorsqu'il y a **réurrence des dégâts sans protection** par des clôtures, l'agriculteur reçoit un courrier d'avertissement et, s'il refuse ce type de protection, il encoure un abattement financier pour le remboursement des dégâts dont il est victime. La gestion des animaux dans leur milieu peut aussi être entravée par la présence de rurbains « anti-chasse », venus habiter en bordure de la forêt de Mervent/Vouvant, par exemple. En 2022, **79 Km de clôtures** (dont 23,5 sur le GIC de Mervent-Les Vieilles Verries) ont en service sur le département.
- **Agrainage en forêt** pour y maintenir les animaux. Il est soumis à autorisation préfectorale et ne concerne que les bois et forêt de surface minimum de 100 ha environ, avec un quota maximum de maïs distribué par semaine et pour 100 ha. **Tout autre type d'agrainage est prohibé** et doit être verbalisé. Cette année, l'agrainage (30,1 T, y compris 9,7 T sur le GIC Grand Gibier de Mervent/Les Vieilles Verries) a été probablement plus efficace suite aux conditions climatiques difficile à supporter à l'extérieur des massifs forestiers. Toutefois, les prix du maïs grain étant très élevé, de légères restrictions ont été nécessaires.

Les **dégâts forestiers** dus à l'espèce restent très faibles. Toutefois, il faut éviter que la récolte puisse être mise en cause. C'est pourquoi, il y a eu un travail de collaboration entre la FDC85 et les Forestiers, pour attribuer des animaux là où il y a des plantations, en **accordant aussi des tirs d'été** du brocard (cf. figure ci-dessous), principal responsable des dégâts, mais aussi en **stimulant les territoires pour se regrouper** afin de prélever davantage, là où il y a des risques.

Remarque. Collisions routières. Les accidents connus sont enregistrés par les Techniciens de la FDC85, mais ils ne reflètent pas la réalité compte tenu de la non déclaration officielle de beaucoup d'entre eux. Il n'y a pas, non plus, de retour de la part des gestionnaires des autoroutes. Un partenariat se met actuellement en place entre la FDC85 et le Département, afin d'obtenir des données sur deux routes réputées accidentogènes. Ces **données sont nécessaires** afin de mettre en place des éléments permettant de réduire les collisions en quantité et en gravité

C-METHODES DE SUIVI INDIVIDUEL DE LA FAUNE SAUVAGE (Axelle Moreau et Sébastien Farau , FDC85 et Littoral Environnement et Sociétés (Environnement et Sociétés (LIENSs), UMR 7266, CNRS-La Rochelle Université, 17000 La Rochelle, France).

Contexte. Axelle Moreau finit actuellement sa thèse en ayant fait son stage pratique sous la responsabilité de la FDC85. Son sujet avait pour but d'étudier « *Relations entre les invertébrés d'eau douce et le canard souchet en halte pré-nuptiale dans deux zones humides de Vendée* ». Dans ce contexte elle a été amenée à suivre le déplacement de canards souchets au cours de leur migration en relation avec le milieu d'accueil. Chacun de ces canards était équipé d'une balise GPS (coût de l'ordre de 1200 €), financées par divers organismes. Dans d'autres structures et/ou organismes, de telles études sont menées sur les grands mammifères sauvages . Dans le cadre de la solidarité entre tous les types de chasse et afin de favoriser et mettre en valeur les études scientifiques concernant la faune sauvage, l'AGGGV avait subventionné une balise utilisée dans l'étude menée par la FDC85. La Doctorante a obtenu de nombreux résultats et soutiendra sa thèse début 2023 à l'Université de La Rochelle.

Axelle a été invitée pour présenter, aux membres de l'AGGGV réunis en Assemblée Générale, les principales méthodes de suivi individuel (petits et grands animaux) généralement utilisées en recherche scientifique ainsi qu'un résumé des résultats obtenus chez les canards souchets munis de balises en Vendée. Elle a eu la gentillesse de nous fournir la majeure partie du diaporama présenté qu'elle a commenté avec dynamisme et compétences (ce diaporama est consultable sur le site Internet de l'AGGGV).

Le Président P. Hubert la remercie pour son intervention et les réponses aux questions qui ont été posées lors des discussions et pour l'originalité et les bons résultats obtenus.

D-QUESTIONS DIVERSES

1- Déchets de venaison. Organisation d'une collecte

Cette question est récurrente surtout depuis l'augmentation importante de la population de sangliers. Elle a été discutée au sein des conseils d'administration de l'AGGGV et de la FDC85, mais pour le moment, il n'y a pas de solution proposée. Une étude est en cours avec la Direction Départementale de Protection des Populations (DDPP) pour construire un projet. De toute évidence il y aura un coût pour la collecte et le traitement de ces déchets, coût pour le moment non évalué et dont le financement n'est pas encore défini!...

2- Aspects sécurité pour les chasseurs à l'arc.

Les chasseurs à l'arc ne peuvent tirer le gibier qu'à une faible distance. Leur placement lors d'une battue peut poser des problèmes. Des postes choisis en fonction de la traque et de l'environnement peuvent leur être attribués. Mais, une fois à leur poste, ils doivent respecter les consignes de sécurité

Avant de terminer la réunion, le Président, P. Hubert, remercie vivement **Monsieur Christophe Rollier** pour sa présence. Ce dernier est **responsable de l'Unité Territoriale (UT) ONF de Vendée** et est basé au siège de l'ONF des Pays de Loire (15 boulevard Léon Bureau - 44262 Nantes Cedex 2). Le Président l'invite à se présenter puis à résumer l'organisation de l'Office en Vendée.

Laurent Dervin (Agent patrimonial de l'UT-ONF Vendée (basé à Mervent), va partir très prochainement à la retraite. Le poste reste ouvert et sera occupé par un Agent déjà présent en Vendée (Les Essarts). Mr Rollier esquisse une nouvelle organisation (rôle des Agents et exploitation forestière) pour le département de la Vendée :

- Chacun des Techniciens sera responsable d'un territoire. Par exemple, présence de 2 Techniciens à Mervent/Vouvant et un pour le bocage.
- Projet de renouveler les coupes par plantation sur le domaine du département (et non par régénération naturelle). Les plants sont ainsi plus sensibles et il sera nécessaire d'être vigilant pour éviter les dégâts. Il s'ensuit qu'un suivi des populations sera nécessaire.
- La stratégie pour le choix des espèces sera aussi modifiée en utilisant de nouvelles et des anciennes essences, en observant les essences déjà présentes sur le territoire.
- Suite au réchauffement climatique les essences pourront être choisies, à l'état expérimental, en fonction de l'aspect hydrique du terrain (Essences du sud de la France ou exotiques, etc.) mais aussi de leur résistance au feu (incendies)
- La fréquentation de la forêt est toujours en augmentation, ce qui augmente le risque d'incendies. Des règles plus strictes seront donc mises en place pour les utilisateurs de la forêt.

La suite de l'intervention se poursuit sous forme de réponses aux questions posées par la salle et de discussions très intéressantes.

A 23h, le Président remercie vivement Mr Rollier pour son intéressante intervention ainsi que les autres intervenants et les participants pour l'activité déployée au cours de la réunion, ce qui témoigne de l'intérêt porté par chacun. Il invite tous les participants au pot de l'amitié et leur souhaite de passer une bonne saison de chasse ainsi que de joyeuses fêtes de fin d'année.

Le Président,

P. Hubert

Le Secrétaire,

P. Guilloteau